

DIRECTION GÉNÉRALE

B.P. 1588 DOUALA
TEL :2 33 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
www.cncc.cm



HEAD OFFICE

P O BOX. 1588 DOUALA
TEL :233 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
info@cncc.cm

DECISION N°003/CNCC/DG/2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS SUITE À L'AONO
N°001/AONO/CNCC/CIPM/2025 DU 03 FEVRIER 2025 POUR LA FOURNITURE DES
PRESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU CONSEIL NATIONAL DES
CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). Couverture années 2025, 2026, 2027.
FINANCEMENT : Budget CNCC, Exercices 2025, 2026, 2027

.....

Le Directeur Général

Vu la constitution ;

Vu la loi n°005/008 du 30 décembre 2005 portant loi des finances de la République du Cameroun ;

Vu le décret n°2004/275 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°98/311 du 09 décembre 1998 portant réorganisation du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Vu le décret n°2006/028 du 24 janvier 2006 portant nomination de Monsieur Auguste MBAPPE PENDA aux fonctions de Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Vu la décision N°276/CNCC/DG/2019 du 25 Juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Conseil National des Chargeurs du Cameroun ;

Décide :

Article 1 :

Le Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné est attribué à la société
GARANTIE MUTUELLE DES CADRES ASSURANCES (GMC SA), BP : 1965,
Tél: 233 43 21 33, Fax : 233 43 21 37 ainsi qu'il suit :

	TRANCHE FERME Couverture Année 2025	TRANCHE CONDITIONNELLE N°01 Couverture Année 2026	TRANCHE CONDITIONNELLE N°02 Couverture Année 2027	MONTANT TOTAL
Montant TTC (en FCFA)	26 476 972	34 761 963	34 761 963	96 000 898
Délai d'exécution	09 Mois	12 Mois	12 Mois	33 Mois

Article 2 :

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliation :

- ARMP
- MINMAP
- AFFICHAGE

Douala, le 26 Mars 2025

